



Mobilier vider par mon frère en mon absence

Par **kristikoff**, le **28/06/2013** à **16:03**

Bonjour,

Mon frère a vider en présence de mon père atteint de la maladie d'alzheimer le contenu mobilier de l'appartement où mon père habitait sans me prévenir. Mon père est usufruitier et mon frère et moi nu-proprétaire à part égale. Ma question, ont-ils le droit de vider de tout son contenu mobilier cet appartement que mon père a hérité de ma maman décédée en mars 1987, sans me prévenir ? ne s'agit-il pas dans ce cas d'une forme de captation d'héritage ou de recel de bien mobilier ? Personne affaibli par la maladie, mon père qui favorise mon frère aîné.

Nu-proprétaire au même niveau que mon frère ne devais-je pas être présent lors de ce 'déménagement' ? Si oui que me conseillez-vous d'entreprendre contre mon frère ?

Très cordialement,

C.Hennequin

Par **Lag0**, le **28/06/2013** à **16:31**

Bonjour,

Si votre père est le seul propriétaire de ces meubles, il pouvait en disposer comme bon lui semble de son vivant.